

**Arrêté temporaire n°2025AT_2243
Portant réglementation de la circulation**

RD 128 et RD 187

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

MADAME LA MAIRE DE LANGONNET,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 L. 3221-4 et L. 3221-5 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1 ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le règlement départemental de voirie approuvé le 16 septembre 2016 ;

Vu la délibération du conseil départemental en date du 1er juillet 2021 relative à l'élection du président du conseil départemental ;

Vu l'arrêté départemental en date du 23 décembre 2024 portant délégation de signature ;

Vu la demande en date du 06/11/2025 émise par BELBEOCH 29 aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation ;

Considérant que des travaux d'élagage rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 01/12/2025 au 19/12/2025 sur la RD 128 du PR 0+0000 au PR 6+0500 dans les deux sens de circulation des deux côtés (LE SAINT, GOURIN et LANGONNET) et RD 187 du PR 0+0000 au PR 6+0000 dans les deux sens de circulation des deux côtés sur le territoire de LE SAINT, GOURIN et LANGONNET ;

ARRÊTENT

Article 1

À compter du 01/12/2025 et jusqu'au 19/12/2025, la circulation des véhicules légers et poids lourds est interdite fermeture de la circulation de 08H30 à 17H00 sur la RD 128 du PR 0+0000 au PR 6+0500 dans les deux sens de circulation des deux côtés (LE SAINT, GOURIN et LANGONNET). Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains, véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours.

Article 2

À compter du 01/12/2025 et jusqu'au 19/12/2025, la circulation des véhicules légers et poids lourds est interdite de 08H30 à 17H00 sur la RD 187 du PR 0+0000 au PR 6+0000 dans les deux sens de circulation des deux côtés. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains, véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours.

Article 3

Pendant la durée de la mesure, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RD 128 du PR 0+0000 au PR 6+0500 dans les deux sens de circulation des deux côtés (LE SAINT, GOURIN et LANGONNET)
- RD 769 du PR0+6189 au PR0+5411
- RD 1 du PR121+0439 au PR115+0270
- RD 121 du PR9+0156 au PR4+0463

Un plan matérialisant ladite déviation demeure ci-après annexé.

Article 4

La fourniture, la mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire du chantier seront à la charge du demandeur, BELBEOCH 29 et devront être conformes aux principes énoncés dans le manuel du chef de Publié en ligne le 25/11/2025 par le CEREMA et à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié.

La signalisation de déviation sera mise en place et maintenue par l'agence technique départementale.

Article 5

Le présent arrêté sera apposé de façon lisible de part et d'autre du chantier et de la déviation.

Article 6

Le directeur des infrastructures et des mobilités, les services municipaux, le commandant du groupement de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du département (Morbihan.fr).

Fait à LANGONNET, le 21/11/2025

Madame la Maire de Langonnet

Françoise GUILLERM

Fait à VANNES, le 24/11/2025

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

Le Directeur des infrastructures et des mobilités

Xavier DOMANIECKI

DIFFUSION :

- Monsieur Pierre BELBEOCH (BELBEOCH 29)
- Madame la Maire de Langonnet
- GENDARMERIE 56
- Direction des affaires juridiques et des assemblées
- SAMU 56 CARHAIX
- SDIS 56
- Monsieur le Maire de Gourin
- Monsieur le Maire de Le Saint

ANNEXE :

déviation d'élagage N°1

déviation d'élagage N°2

INFORMATIONS IMPORTANTES

Délais et voies de recours : Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de **DEUX MOIS** à partir de sa publication.

Dans ce même délai, l'auteur de la décision peut être saisi d'un recours gracieux. L'absence de réponse expresse au terme d'un délai de deux mois suivant cette saisine fait naître une décision implicite de rejet.

Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au dit recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite.

Informatique et liberté : Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à la gestion du domaine public routier départemental. Ce traitement s'inscrit dans le cadre suivant:

- le code général des collectivités territoriales, le code de la voirie routière, le code de la route, le code des relations entre le public et l'administration, le code général des impôts, le livre des procédures fiscales et le règlement départemental de voirie.

Les données enregistrées sont celles liées au formulaire ainsi que les informations que vous avez librement fournies. Ces données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Elles sont destinées aux services instructeurs du Département et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir, en fonction de leurs missions :

- les communes, les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les métropoles et tous les EPCI ayant une compétence dans le domaine de la voirie ;
- les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Vos données permettent également l'exercice des recours et leur gestion ainsi que l'établissement de statistiques et d'études techniques routières.

Publié en ligne le 25/11/2025

Les décisions sont notifiées à la personne ayant formulé la demande ainsi qu'aux mandants et à la collectivité du lieu d'occupation du domaine public routier. Les décisions portant arrêté de circulation soit permanent soit temporaire sont transmises aux services de police et de gendarmerie, aux services de secours tels que pompiers, SAMU.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.

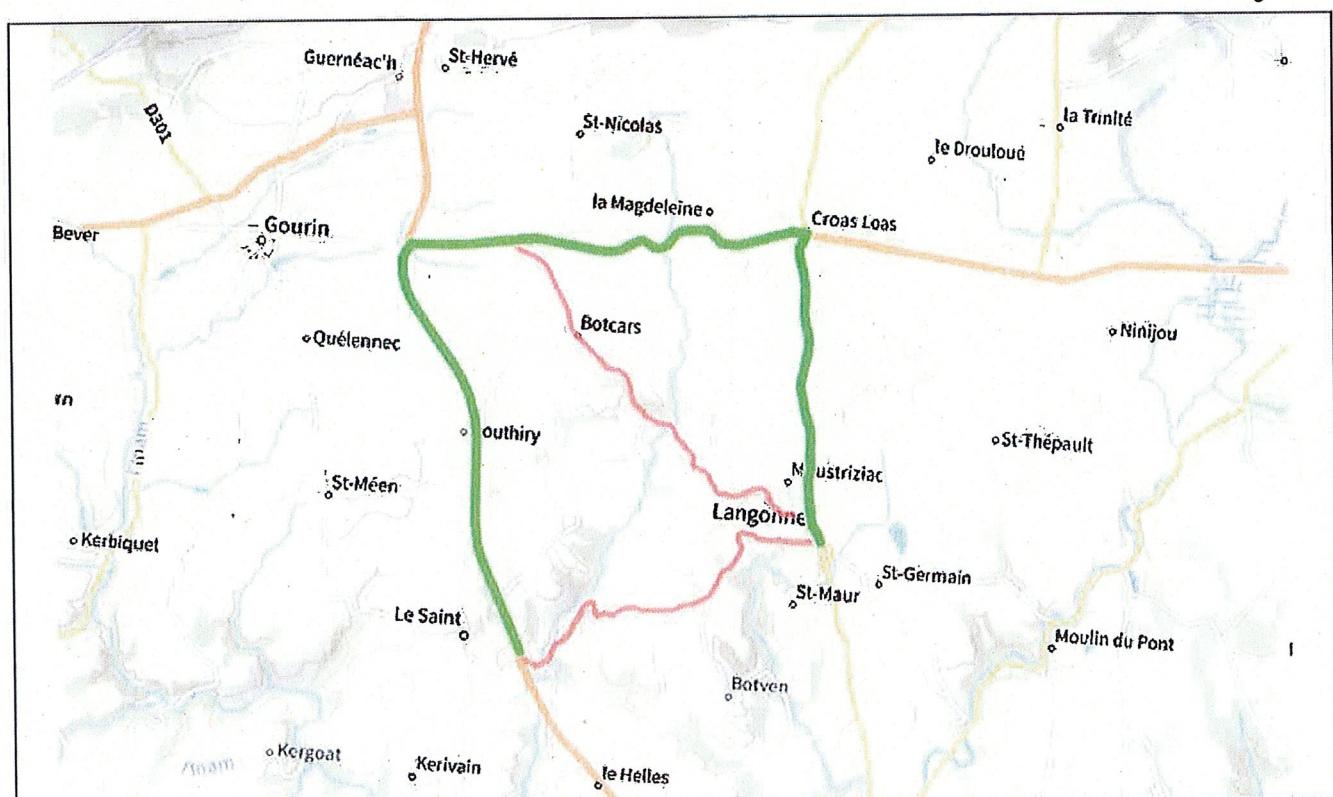
Conformément à la loi *informatique et libertés* du 6 janvier 1978, modifiée, et au *règlement général sur la protection des données*, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

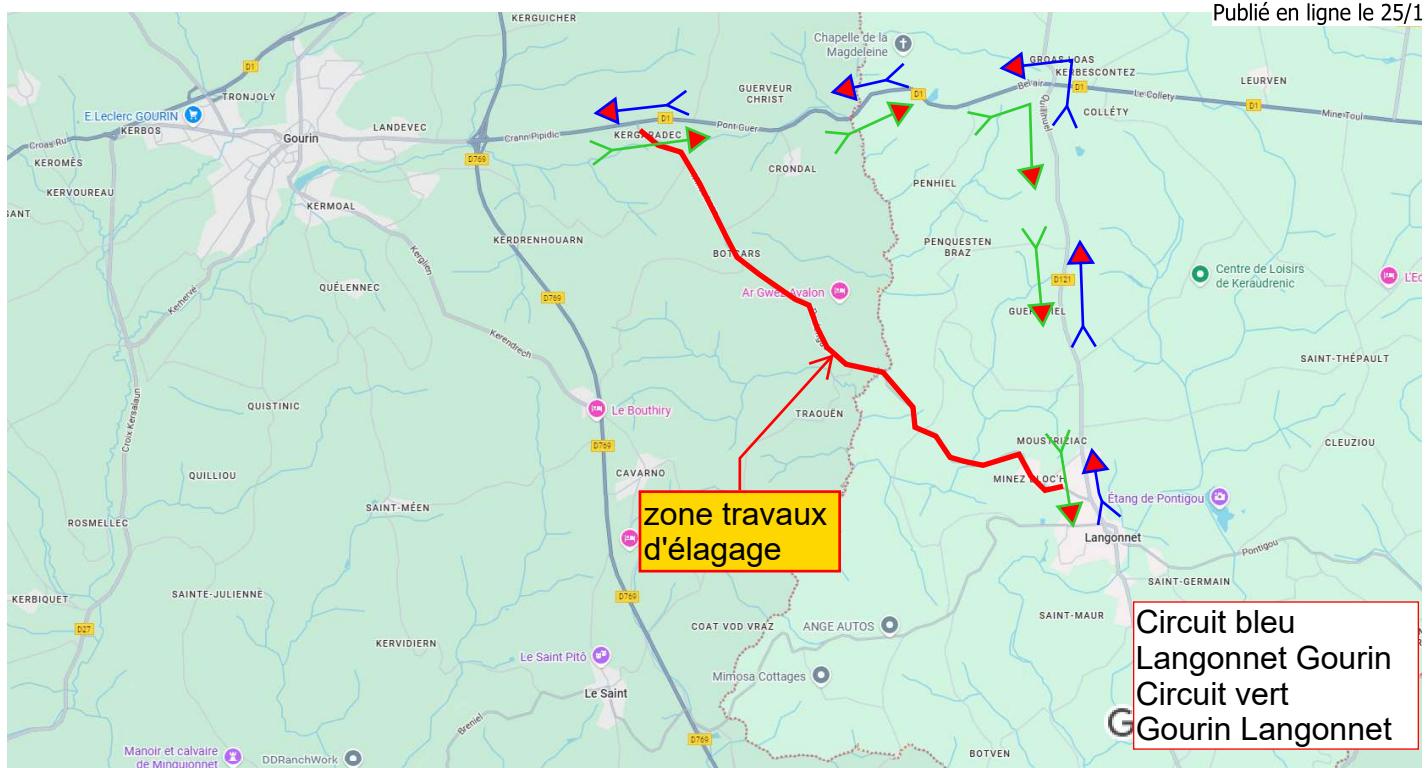
L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, au délégué à la protection des données à l'adresse suivante: secrétariat général, 2 rue de Saint Tropez CS 82400 - 56009 Vannes cedex ou cil56@morbihan.fr.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés : 3 place Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex ou sur www.cnil.fr.



Plan de déviation - Arrêté 2025AT_2243





Images ©2025, Données cartographiques ©2025 Google

1 km



Langonnet

56630



Faible pluie · 5 °C

14:03



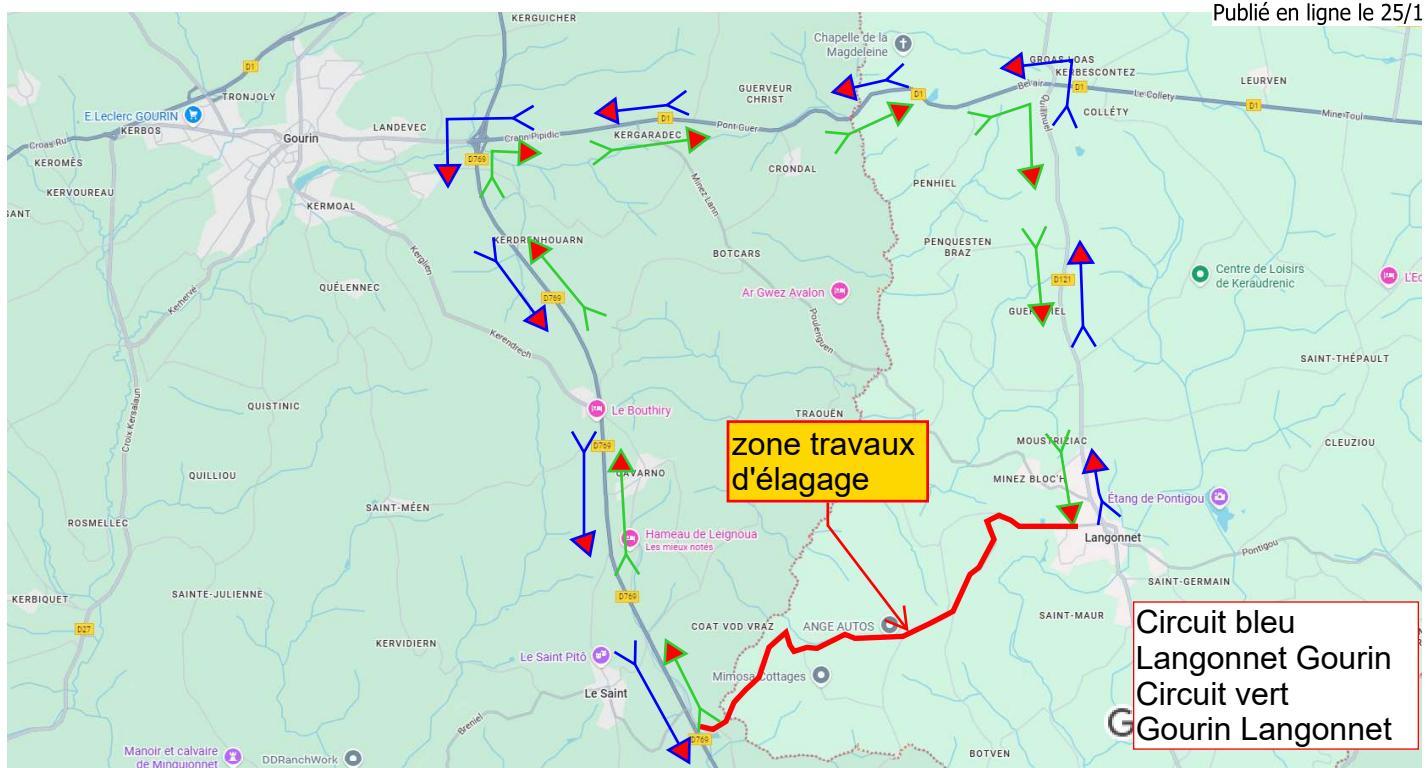
Itinéraires Enregistrer À proximité

Envoyer vers un téléphone

Partager

En bref

Langonnet [lãgonet], ou Langoned en breton, est une commune du département du Morbihan, dans la région Bretagne, en France. Elle englobe l'ancienne t... [Plus](#)



Images ©2025, Données cartographiques ©2025 Google

1 km



Langonnet

56630



Faible pluie

5 °C

14:03



Itinéraires Enregistrer À proximité

Envoyer vers un téléphone

Partager

En bref

Langonnet [lãgonet], ou Langoned en breton, est une commune du département du Morbihan, dans la région Bretagne, en France. Elle englobe l'ancienne t... [Plus](#)